Règlement du concours

#UnÉtéAvecVL

Article 1 : Organisateur

Le concours est organisé par VendrediLecture, association loi 1901.

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à tous les utilisateurs du réseau Instagram en candidature libre. Toutefois, ne peuvent participer audit concours les membres de l'équipe de VendrediLecture, ainsi que les membres de leur famille et, de manière générale, les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours.

Article 3 : Objet du concours

Les participants doivent prendre une photo sur le thème « Lectures en vacances » et la poster sur le réseau Instagram avec le croisillon #UnÉtéAvecVL en citant @Vendredilecture. Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Indépendamment du nombre de photos postées, ne sera prise en compte qu'une seule participation par pseudonyme.

Article 4 : Durée du concours

Le concours débute le 15 juillet 2017 à 00h01 et se termine le 15 septembre 2017 à 23h59.

Article 5 : Date des résultats

Les résultats seront diffusés publiquement le 18 septembre 2017.

Ils seront annoncés sur le blog de VendrediLecture et les réseaux sociaux de VendrediLecture.

Article 6: Dotation

Le nombre de gagnants est fixé à 5.

Les gagnants désignés par tirage au sort se verront attribuer un lot d'au moins 2 livres.

Ils devront communiquer leurs nom et adresse postale par voie électronique à vendredilecture@gmail.com en indiquant en objet du courriel « concours #UnÉtéAvecVL » avant le 25 septembre 2017. À l'expiration de ce délai, les lots non réclamés seront ré-attribués lors d'un tirage au sort de la deuxième chance.

Article 7 : Autorisation de communication

Les gagnants autorisent par avance VendrediLecture à exploiter leur photo sans contreparties financières. Toutes les photos, gagnantes ou non, sont susceptibles d'être publiées sur le blog de VendrediLecture.

Article 8: Informations nominatives

Les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à VendrediLecture. Les personnes inscrites au concours dont les données nominatives ont

été enregistrées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Tout participant qui adressera une photo dans le cadre du présent concours certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif et unique et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers.

Article 10 : Responsabilité

VendrediLecture se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 11 : Règlement et litiges

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.